BOISSEVIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: 2024_02_13a avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 14/03/2024

Objet : Adoption du compte administratif 2023 - Budget annexe CCAS de la commune de Boisseuil

Nature: Délibérations

Matière: Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission: 18/03/2024 Agent de transmission: Stéphanie CHAVAROC

Acte: 2024_02_13.pdf

Annexes:

1 - PAGE DE SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF 2023-CCAS.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240314-2024_02_13a-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/03/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VAVADON

Date de convocation du Conseil Municipal: 8 mars 2024

PRESENTS: Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS: Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

13. Adoption du compte administratif 2023 – Budget annexe CCAS de la commune de Boisseuil.

Une présentation de l'ensemble des opérations réalisées en 2023 sur le budget annexe du CCAS est faite.

Les résultats du compte administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au compte de gestion par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes.

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|----------|----------|
| Section de fonctionnement | 350.77 € | 0 € |
| Section d'investissement | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 350.77 € | 0€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, après que le Maire ait quitté la salle :

- de constater pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus,
- d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du CCAS.

| VOTE 21 | POUR 21 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|
| | | | |

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures Le Maire,

Philippe JANICOT

